

Matoury, le 05 Avril 2022

Madame Lydie CICERON
3, rue Georges Praslin

97310 KOUROU

LR/AR : 2C 163 205 6791 8



DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE

Référence : MP/081708 ✓

Affaire suivie par : Marcia PANHUYZEN ; Courriel : foncier@epfag.fr ; Tél. : 05.94.38.53.09

Objet : Ouverture d'une enquête publique parcellaire - Acquisition de la parcelle cadastrée DE 14 nécessaire à l'aménagement de la ZAC la Chaumière - Commune de Matoury. Notification d'ouverture d'enquête publique.

Madame,

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC la Chaumière, le Préfet de Guyane a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire par arrêté du 4 avril 2022 n° R03-2022-04-04-00002 (*copie ci-jointe*). Cette enquête est destinée d'une part à la recherche des propriétaires titulaires de droits réels et des autres intéressés, et d'autre part à vérifier contradictoirement la détermination de la parcelle ou partie de parcelle à acquérir par voie amiable ou par voie d'expropriation.

Pour mémoire, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été prise par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2013 puis prorogée par arrêté préfectoral n° R03-2019-01-30-003 du 30 janvier 2019.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que l'enquête parcellaire se déroulera à la Mairie de Matoury, siège de l'enquête – 1 rue Victor Céide – 97351 MATOURY, du vendredi 22 avril 2022 au lundi 9 mai 2022 inclus, et sera ouverte au public tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, sauf les dimanches et jours fériés.

Vous pourrez ainsi consigner vos éventuelles observations, soit :

1. sur le registre d'enquête à la Mairie de Matoury du lundi au vendredi de 7h30 à 14h
2. par courriel à l'adresse suivante : dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr (en précisant en objet : enquête publique parcellaire ZAC DE LA CHAUMIERE)

La Fabrique Amazonienne,

14, Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 30059, 97357 Matoury CEDEX

Tél. 0594 38 77 00, contact@epfag.fr



WWW.EPFAG.FR

.../...

3. sur le site internet des services de l'Etat en Guyane : <https://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques:2022> via l'onglet « Réagir à cet article »
4. par voie postale à l'attention de Monsieur Daniel CUCHEVAL - Direction générale de l'administration des services de l'Etat en Guyane – Direction juridique et contentieux (DJC) - Bâtiment HEDER – RDC – Rue Elisa ROBERTIN – 97307 Cayenne Cedex

Le Commissaire-enquêteur sera présent en mairie :

- Vendredi 22 avril 2022 de 8h à 12h
- Lundi 9 mai 2022 de 8h à 12h

D'autre part, et selon l'article R.131-7 du code de l'expropriation « *Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels* » je vous prie de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et le renvoyer à l'EPFA Guyane (La Fabrique Amazonienne – 14 Esplanade de la Cité d'affaire – CS30059 – 97357 MATOURY CEDEX) dans un délai d'un mois.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à le remplir dès que possible avec soin et exactitude. De la précision des renseignements donnés dépendra le paiement rapide des indemnités qui vous seraient allouées en cas d'expropriation.

La présente notification est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1, L. 311-2 et L. 311-3 du code de l'expropriation dont les termes sont repris ci-après :

Article L.311-1 :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »

Article L.311-2 :

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité.»

Je vous souhaite une bonne réception du présent courrier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général



Patrice PIERRE



WWW.EPFAG.FR

La Fabrique Amazonienne,

14, Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 30059, 97357 Matoury CEDEX

Tél. 0594 38 77 00, contact@epfag.fr

En provenance de :

~~Mme Lydie CICERON
3 rue Georges Rodin
91310 Kourou~~

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

ONI / permis de conduire

Autre :

Mme Cicéron

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée conformément à la Poste agrément n° C606

DESTINATAIRE

Mme Lydie CICERON
3 rue Georges Rodin
91310 Kourou

Les avantages du service suivi :
/ous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 7 20 11 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).

Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 18h.

2202
MPO0071508

Date : / /

Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste - SA au capital de 5 364 851 364 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE
Numero de l'AR : **AR 2C 163 205 6791 8**

DFO.MP **ER.DC.4** Renvoyer à **FRAB**

EPFA GUYANE
LA FAÏRIQUE AMAZONIENNE
14 PLEINADE DE LA CITE D'AFFAIRE
CS 30059
97397 MATOURY CEDEX



Numero de l'envoi : 2C 163 205 6791 8

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR



SGR2p V26 - PTC 6A - 20178944T01 - 01/21
La Poste agrément n° C606

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans l'imperte quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT